



ASSOCIATIONS SAINTOISES

FICHE LOGISTIQUE – DEMANDE DE MATERIEL

Cette procédure n'est réservée qu'aux manifestations émanant des Associations Saintoises. Toute autre démarche doit être effectuée aux Services Techniques.

Cette demande doit être adressée aux Services Techniques **1 mois avant la manifestation** à l'adresse suivante : dst@lessaintesmaries.fr

Une copie devra être adressée pour information et suivi au services festivité et à la Maison des Associations.

Courriels : maison.associations@lessaintesmaries.fr – festivites@lessaintesmaries.fr

Ce document est interne aux services concernés, les éléments ci-dessous ne seront nullement communiqués au public.

Tout formulaire incomplet ou ne respectant pas les délais de demande de matériel ne sera pas pris en compte.

MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation :

Date de la manifestation :heures :

Lieu :

ASSOCIATION ORGANISATRICE

Association :

Responsable sur site :

Téléphone portable :

BESOINS TECHNIQUES

Aucune livraison ne sera assurée chez les particuliers.

Tout matériel prêté à l'organisateur est sous sa responsabilité.

*Pour tout renseignement technique, veuillez contacter les Services Techniques Municipaux (04.90.97.83.82)
(Merci de bien vouloir préciser les quantités souhaitées – sous réserve de disponibilité).*

MATERIEL	QUANTITES SOUHAITEES
Tables	
Bancs	
Barrières toulousaines	
Petite Tonnelle	
Barnum	
Grand Podium	
Podium 6 X 4	
Kits barbecue	

☐ Branchements électriques triphasés (ex : grosse friteuse, camion frigo, etc..) :
Nombre : Puissance totale : en Watt ou Kw

☐ Branchements électriques monophasés : (ex : sono, gaufrier, frigo, cafetière, projecteur, etc..)
Nombre : Puissance totale : en Watt ou Kw

(Rappel : puissance en W et KW, indiquée sur une plaquette pour tout appareil électrique, ajouter ces puissances, par appareil, pour avoir la puissance totale)

☐ Branchements d'eau (lieu) :

☐ Date et Lieu de livraison à préciser :

Autres demandes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Tout autre type de demande impactant le domaine public devra être adressée à
Monsieur le Maire avec copie au service des festivités**

Ces demandes concernent essentiellement l'utilisation du domaine public (défilé, arrêt de circulation, privatisation de stationnement.) et nécessitent, pour la plupart, un arrêté municipal.

La Commune ne dispose d'aucun système de sonorisation mobile. Cependant, certains lieux sont équipés d'une sono fixe comme le Complexe Sportif « Marius Aillet » qui dispose d'un système intérieur et extérieur. Si besoin, ceci devra être stipulé dans la rubrique « Autre(s) demande(s) ».

L'Association s'engage à respecter le matériel qui sera mis à disposition. Tout matériel détérioré sera facturé.

**LE DÉPÔT DE LA FICHE NE VAUT EN AUCUN CAS ACCEPTATION DE LA DEMANDE.
AUCUNE MODIFICATION DE LA FICHE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE
APRÈS SON DÉPÔT.**

Date :

Nom du demandeur :

.....

Signature et cachet :